

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-18-ECO

PARC D'ACTIVITES DU CAMOU : EVOLUTION DE L'OPERATION

M. BELLOT rappelle que par délibération du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a voté la mise au point du marché confié au groupement HASTOY/LAPEDAGNE pour les travaux du Parc d'Activités Camou scindé en 2 secteurs (secteur sous maîtrise CCPO : zone d'activités, secteur sous maîtrise d'ouvrage mairie de Bidos : desserte du SPEG et chaussée provisoire jusqu'au transformateur).

Le projet initial prévoyait un revêtement tricouche au niveau de la zone d'Activités (chaussée et trottoirs) avec une option « enrobés ». Au vu des résultats de la consultation et du traitement des zones adjacentes en enrobés, l'option avait été retenue. La part à charge de la CCPO s'élevait à 56 272.63 € HT pour une enveloppe budgétaire de 60 000 € HT.

Lors des travaux, qui sont en voie d'achèvement, des problèmes techniques ont été mis en évidence :

- La nécessité de prendre en compte l'avenir pour un éventuel raccordement en fibre optique par la pose d'un TPC 160 en attente pour un montant de 3 699.40 €.
- La vétusté de la canalisation eau potable existante. Dans la mesure où la commune de Bidos prévoyait la pose d'une nouvelle canalisation eau potable pour assurer la défense incendie du SPEG, il a été décidé de reprendre les branchements des artisans pour un montant de 3 445.15 € HT.
- La mise en évidence de l'évacuation d'une partie des eaux pluviales de la voie de la zone d'activités vers un puisard situé en domaine privé. Il a été décidé de modifier ce système d'évacuation. Il est prévu d'installer des grilles et canalisations, d'augmenter la taille de puisard et d'adapter les pentes du projet en apportant des matériaux supplémentaires pour un montant de 5 447 €.

Par ailleurs, le réel des travaux génère une plus-value 1 383 € HT.

Dans sa séance du 14 décembre dernier, le Bureau de la CCPO a décidé de retenir toutes les options considérant notamment que les accès situés de part et d'autre du parc d'activités réalisés par la commune étaient en enrobés. De plus, la commune prend à sa charge le prolongement des VRD qui seront inclus à terme dans une éventuelle extension du Parc d'Activités du Camou.

Le montant du marché HASTOY / LAPEDAGNE passerait donc de 113 760.25 € à 132 100 € HT dont :

- 70 247.00 € HT à charge de la CCPO
- 61 853.00 € HT à charge de la commune de Bidos (versement dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée)

Il convient donc d'abonder l'opération de 12 000 € env TTC. Les crédits seront pris sur les dépenses imprévues de la section investissement et inscrits par décision modificative.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTER** le présent rapport.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché HASTOY/LAPEDAGNE correspondant.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sur les bases du présent rapport
- **VOTER** les crédits complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

